

La place du piéton en ville

Par Yves Gascoïn, président de l'association "Les Droits du Piéton"

Je marche depuis à peine 20 minutes et je suis déjà loin. Pendant ce temps, mon corps s'est oxygéné. Libérés des tâches automatiques, mes neurones se sont activés. Selon mon humeur, j'ai observé la vie de la rue, sans cesse renouvelée, ou j'ai laissé vagabonder mon esprit. A moins que j'aie choisi de clarifier mes idées et de les ordonner. A chaque traversée de rue, seuls brefs moments dangereux de mon déplacement, je redescends sur terre. Pour la pollution, c'est très simple: c'est zéro.

Ce constat, simple, chacun peut le faire. Il est gratuit et ne demande aucun investissement, sinon un peu de temps. Et pourtant, la marche en ville continue de passer pour un mode de déplacement ringard.

Un mode ringard qui résiste bien à l'hégémonie de la voiture

L'homme a toujours cherché à se déplacer plus vite, plus loin, avec une moindre fatigue ;

Aussi, lorsque vers 1950, l'automobile devint accessible à toutes les classes sociales, on assista à un développement fulgurant et irrésistible. La marche, comme moyen de déplacement, prit une image ringarde qu'elle n'a pas vraiment quittée.

Dans les années 70, l'objectif collectif devint d'adapter la ville à la voiture. Pour elle on rabota les trottoirs, on transforma les promenades et tous les espaces libres en parkings, d'abord pour assurer la circulation croissante, puis pour garer toutes ces voitures qui consommaient d'énormes surfaces.

Quand toutes les rues furent pleines, on passa à la construction de grands parkings souterrains, phase qui n'est pas encore terminée.

Et pourtant, malgré cet engouement formidable, la marche ne cessa jamais d'être le premier mode de déplacement dans les centres villes.



Vers les années 90, on se rendit compte que cette politique allait dans le mur. Jamais il ne serait possible d'assurer tous les déplacements par ce seul moyen. Il demande beaucoup trop de place ! Alors que le loyer ou l'achat de l'appartement sont déjà si chers, il apparut que jamais on ne pourrait financer les travaux, ni payer les locations, pour loger toutes les voitures dans la ville. De fait le taux de motorisation des habitants des centres villes (Villeurbaine en fait partie) est très inférieur à la moyenne nationale.

On plafonna donc la place de la voiture, puis on la réduisit très progressivement en trouvant des modes alternatifs : renouveau des transports en commun – métros et trams - (complément "naturel" de la marche pour les longues distances), renouveau du vélo avec construction d'un réseau de pistes cyclables. La place de ces modes ne peut être prise que sur celle de la voiture.

A son tour, la marche faisait l'objet d'un peu plus d'attention. Elle reprit son droit de cité comme en témoignent divers documents à Lyon (Plan des Déplacements Urbains, Charte du Piéton, Plan Modes Doux, ...) et certains aménagements, dans des zones cependant limitées.

Des possibilités encore méconnues

L'usage de la voiture s'est tellement banalisé que les possibilités du plus simple moyen de se déplacer demeurent mal connues.

La durée moyenne d'un déplacement urbain (voiture ou TC) est, en gros, d'une demi-heure. Or beaucoup de personnes pensent qu'il n'est pas "concurrentiel" de faire plus de 500 m à pied, soit 7 minutes seulement ! Au bout de ce temps, le piéton aurait épuisé son autonomie, son énergie ! Cette distance est enseignée à nos urbanistes et autres architectes de la ville. Ainsi, on la trouve régulièrement inscrite dans les dossiers d'enquêtes publiques.

Une des raisons est que la plupart des personnes, par manque de pratique, surestiment fortement les temps de trajet à pied. Ce qui les dissuade par avance. Bien peu ont la simple curiosité de mesurer les temps réels, au-delà de leur pratique de proximité.

Seules quelques villes, se sont dotées d'une signalétique pour piétons dans laquelle les distances ne sont pas indiquées en km mais en minutes, ce qui est très pédagogique.

Cependant de plus en plus de programmes sur Internet ou d'applications, par exemple sur les téléphones portables, permettent d'estimer facilement les temps de trajets à pied.

En réalité, tout déplacement en ville de l'ordre de 1 km, soit 15 minutes à pied, ne prend pas plus de temps à pied qu'en voiture (compte-tenu du temps de recherche d'une place à l'arrivée) ou en transports collectifs.

Après le vélo, qui possède beaucoup d'avantages et qui n'échappe pas à une certaine mode, il est probable que la prochaine mode sera celle de la marche.

Alors il y aura une demande et des moyens pour une reconquête générale de l'espace piétonnier que l'on rendra plus sûr, plus confortable et plus agréable.

Ainsi nos villes vont continuer, lentement, à s'humaniser, au grand bénéfice des rapports sociaux, de la santé et de la qualité de vie.

Le trottoir, espace exclusif mais bien mal respecté

C'est le domaine du piéton. Il n'a d'ailleurs pas le choix : le Code de la Route lui donne l'exclusivité sur cet espace mais le contraint aussi à l'utiliser, exclusivement aussi.

Le piéton ne demande pas forcément des trottoirs très larges ; l'important c'est qu'ils soient dégagés. La loi Handicap exige un cheminement d'au moins 1,40 m, libre de tout obstacle, ce qui veut dire que la largeur brute sera d'environ 2,00 m.

Malheureusement, nos trottoirs continuent à être beaucoup trop encombrés.

Le trottoir est devenu la "variable d'ajustement" de la rue : stationnements voitures et motos, circulation de cyclistes, apeurés par la circulation, et parfois de scooters, étals des commerçants, terrasses de cafés, mobiliers urbains, poubelles, Car personne ne se risque à occuper de même la chaussée à cause des risques de percussioin. Toutes ces occupations, souvent en infraction, entravent le développement de la marche.



Les traversées, lieux de tous les dangers.

Ce sont les seuls moments dangereux de la marche.

L'usage des passages piétons est recommandé et même obligatoire dans une zone de 50 m de part et d'autre.

Dans les carrefours à feux, la sécurité est en principe assurée si leur respect est intégral. Mais il peut toujours y avoir une erreur. Lorsque la silhouette du piéton passe au rouge, le piéton ne doit plus s'engager. Par contre, peu de piétons savent que s'ils ont commencé leur traversée au vert et que le rouge survient, il leur reste toujours un temps suffisant pour la terminer tranquillement, avant que le feu ne passe au vert pour les voitures.

Hors feux et à plus de 50 m d'un passage piéton, le piéton peut aussi traverser, avec beaucoup de prudence cependant, car la plupart des conducteurs pensent, à tort, que c'est interdit.

Avant 2011, le piéton était tenu, avant de s'engager, d'attendre qu'un créneau se présente dans la circulation, ce qui pouvait être très long. Depuis, les conditions de traversée ont profondément évolué : notre pays a rejoint les pratiques de l'Europe de l'Ouest et du Nord. Désormais le conducteur, au besoin en s'arrêtant, doit laisser le piéton traverser, dès lors qu'il se présente sur un passage piéton.

Les accidents de piéton restent nombreux, beaucoup trop. Sont particulièrement vulnérables les enfants et les personnes âgées. Tous ces accidents se situent en traversée, où la voiture lancée constitue un risque imparable.

La moindre erreur ou distraction du conducteur ou du piéton (personne n'en est à l'abri) peut se payer très cher.

Cette situation ne pourra pas s'améliorer significativement autrement que par une baisse de la vitesse limite en ville, vers 30 km/h.

L'extension et la multiplication des Zones 30 et des Zones de rencontre constituent un bon début dans ce sens.

Le Grand Lyon a conçu un excellent système pour réduire le risque des traversées : ce sont les avancées avec abaissements de trottoirs aux angles de rue, familièrement dites "Oreilles de Mickey". Malheureusement, ces aménagements s'effectuent au compte-goutte, et en ordre dispersé. Nous regrettons qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une programmation plus systématique, comme on l'a fait en faveur du vélo.



En conclusion

Sortez de la routine. Vous pouvez le faire. Alors, allez-y à pied. Vos jambes peuvent vous porter plus vite, plus loin et plus agréablement que vous ne l'imaginez. Vous améliorerez votre santé.

Prenez votre place dans la rue, courtoisement mais fermement. Tout en ayant l'œil sur les dangers qui vous guettent en traversant. Par votre seule présence, vous améliorerez votre cadre de vie. Car l'animation de la ville c'est d'abord et surtout le piéton qui la crée.

Le Grand Lyon et la ville de Lyon poursuivent une politique active mais dispendieuse d'embellissement des centres villes qui bénéficient, certes, au piéton, mais dans des secteurs limités. En réduisant ces dépenses de seulement 1/3 pour les affecter à l'amélioration des trottoirs et des traversées, partout dans la profondeur des quartiers, on améliorerait plus radicalement la vie et la sécurité d'innombrables piétons dans leurs déplacements quotidiens. C'est notre souhait.

o o o o o o o o o o o o o o o o

Chronique : Lentement, nos villes s'humanisent

La belle ambition
des années 60

Puisque nos villes étaient en développement, alimenté par le déclin du monde rural, il fallait, bien entendu, y faire entrer et circuler toujours plus de voitures, ce formidable instrument de liberté (plus que jamais plébiscité aujourd'hui dans les pays émergents). Leur nombre par habitant ne cessait de croître, tout aussi rapidement.



Voie rapide urbaine pénétrante, 3 voies en sens unique

Comme bien d'autres indicateurs, la circulation routière croissait de 7% par an, soit un doublement tous les 10 ans !

L'apogée de cette transformation fut incarnée par le concept d'*autoroute urbaine* à la française. Car, au contraire des autoroutes "*de liaison*", nous n'avions pas de réelle expérience en milieu urbain. A l'issue d'études bien menées, on aboutit à une synthèse équilibrée et bien adaptée : la France devait se situer quelque part à mi-chemin entre les pays à très faible densité (Etats Unis) et ceux à très grande densité (Japon). Ce qui fut fait.

Les sections en rocade devaient serrer au plus près l'agglomération, afin de capter un maximum de trafic, dès la mise en service. Mais des tracés plus éloignés ont pu constituer un choix tout aussi valable. La ville s'y est toujours connectée facilement et cela a permis de réfléchir plus longtemps sur l'avenir de la bande intermédiaire.

On réalisa aussi des pénétrantes, nettement plus agressives pour l'environnement bâti.

Comment la ville devint obèse du stationnement

Pour les relations interurbaines, la préoccupation des pouvoirs politiques était de faire circuler toujours plus de voitures, toujours plus vite. Mais, dès les années 1975, il apparut que les budgets ne pourraient pas suivre ces deux objectifs à la fois. On se contenta donc du maintien de la vitesse moyenne, compte tenu de la croissance estimée du trafic à moyen terme, en particulier sur les routes nationales situées à l'écart des autoroutes en service ou en projet. Ce qui demandait déjà pas mal de travaux !

En 1950, il n'y avait pas de difficultés pour accueillir le long du trottoir le stationnement des nouvelles voitures. Avec le nombre croissant, il fallut y mettre un peu d'ordre. On inventa le "*stationnement unilatéral alterné*" (rotation 2 fois par mois) qui figure d'ailleurs toujours dans le Code de la Route ! Progressivement, avec la formidable poussée des résidents et des usagers pendulaires, tous de plus en plus motorisés (2^{ème} voiture du foyer,

urbanisation pavillonnaire croissante), toutes les "niches" furent exploitées.

Après 1965, on développa beaucoup les sens uniques. D'abord supposés accélérer la circulation, on leur découvrit vite un autre avantage : ils permettaient d'augmenter fortement le stationnement sur chaussée. Beaucoup de nos rues ont une chaussée de 7,50 à 10 m autorisant 3 files de voitures. Elles étaient initialement exploitées par 2 files de circulation (double sens) et 1 file de stationnement. Puis, on passa au sens unique avec, donc, 1 seule file de circulation (large) et maintien du stationnement unilatéral. Cinq ans plus tard, le stationnement s'invitait, en plus, de l'autre côté, chaque fois que la largeur de la rue le permettait (ou à peu près), en infraction. On le verbalisait pendant quelque temps puis on régularisait. La rue passait officiellement à 1 file de circulation et 2 files de stationnement. On avait doublé le nombre de places !

Parmi les niches, il y eut, bien entendu, la réduction jusqu'à l'excès de certains trottoirs, et la transformation en parking de belles promenades de ville, souvent ombragées.

A l'époque, ces transformations étaient considérées comme "normales". Elles répondaient aux demandes les plus nombreuses. Elles étaient donc acceptées, et même souhaitées.

A l'usage, ce fut une erreur historique, notamment du point de vue de la qualité de vie, que les villes françaises n'ont toujours pas fini de payer, loin de là.

En l'espace de 20 ans, la ville était devenue obèse du stationnement ; elle le demeure largement.

L'automobile en ville : d'abord un problème de stationnement

La raison de la voiture particulière est de transporter des personnes, au moins le conducteur. Cependant les statistiques sont claires ; **une voiture ne roule, en moyenne que pendant 8% du temps et stationne donc pendant les 92% restant. Cette simple**



Cette rue était initialement à double-sens, stationnement unilatéral. Elle passa ensuite en sens unique avec stationnement unilatéral et enfin en stationnement bilatéral

donnée explique que le stationnement soit le premier besoin de la voiture en ville, avant celui de la circulation.

Cependant, pendant très longtemps, l'objectif de la collectivité a été la circulation. Pour le stationnement, tâche d'ailleurs beaucoup moins noble, le conducteur saurait bien se débrouiller tout seul.

En estimant ci-dessous (voir tableau) l'occupation d'espace pour la circulation et le stationnement d'une voiture en ville, on observe :

- qu'une voiture particulière, circulant et stationnant exclusivement en ville, occupe, dans la durée, 5 fois plus de place pour stationner que pour circuler ;
- et que le stationnement en ville de ménages, tous motorisés au taux

moyen, occuperait 60% de la surface nécessaire au logement, ce qui est matériellement impossible et en tout cas non supportable par les revenus moyens.

En effet, comparons à présent les surfaces respectivement nécessaires au logement et au stationnement d'un foyer de 4 personnes vivant dans un appartement de 80m² et utilisant 2 voitures (soit le taux de motorisation moyen en France). Pour son stationnement en épis ce foyer aura besoin de 2 voitures x 1,56 UF x 15m² = 47m², soit 60m² de la surface nécessaire au logement. Effectivement, on constate une adaptation à la réalité, puisque le taux de motorisation des ménages en ville est sensiblement inférieur au taux moyen.

Occupation d'espace pour la circulation et le stationnement d'une voiture en ville

	Voiture circulant à 30-50 km/h	Voiture stationnant en épis en vis à vis
UF* Unité de File	1 + 3 (intervalle de sécurité dynamique)	1 + 0,7 (majoration liée à l'allée centrale de 7m pour déserte et manoeuvre)
t temps affecté à l'usage du véhicule	8 % soit 0,08	92 % soit 0,92
Ration temps x espace UF UFt	4 x 0,008 = 0,32	1,7 x 0,92 = 1,56

*1 UF : surface occupée par une voiture sur une file de circulation soit environ 3 x 5 = 15 m²

Le renouveau des modes de déplacements alternatifs

Lorsque l'on interroge les personnes sur la plus grande nouveauté dans les villes au cours de la dernière période, c'est **le tramway** qui ressort en premier. Depuis le nouveau tram de Nantes, toutes les agglomérations d'une certaine taille s'y sont mises. Une seule exception demeure : Toulon. Il y a eu des oppositions au début : les riverains croyaient qu'il ferait autant de bruit que celui qu'ils avaient connu avant 1950. On s'inquiétait aussi de la place prise sur la chaussée et des bouchons "que cela ne manquerait pas de créer". En définitive, il n'y a rien eu de tel. La forte fréquentation est le meilleur signe du succès, les rues empruntées sont devenues moins bruyantes, le commerce de proximité se porte plutôt mieux...

Derrière vient sans doute **le vélo**. Considéré en France comme dépassé, il ne restait qu'un tout petit noyau d'usagers quotidiens (1% des déplacements). Entraîné par les exemples de nos voisins européens de l'Est et du Nord, le dynamisme des associations et le modèle innovant du libre-service (Vélo'v et autres Vélib') il a fait une progression étonnante. Le fait que nous restions très loin des meilleurs pays en la matière montre que sa marge de croissance est importante. Son rayon d'action (quelques kilomètres) est parfaitement adapté à l'étendue de nos villes.

A la différence du tram, **le train "de banlieue", devenu TER** n'avait pas totalement disparu, principalement en région parisienne, avec un rôle important. Ailleurs, son rôle restait faible. La décentralisation de la gestion des lignes régionales aux Régions a été un succès. Grâce à de très nombreuses mesures, variées suivant l'endroit (fréquences, cadencement, matériel roulant, restauration des gares, parcs relais, tarification,...), le système a enfin redressé la tête. Les budgets pour l'extension de l'infrastructure (doublement de voies uniques, remise en service de lignes désaffectées, nouvelles gares, voire nouvelles sec-



Réduction abusive des trottoirs pour insérer une file de stationnement

tions ou maillages) ne sont pas encore comparables à ceux de la route, à la belle époque, mais il leur faut le temps de monter en puissance.

Enfin, **la marche à pied**, mode classé ringard bien que le plus important dans les centres-villes, possède encore de grandes marges de développement. Nous en traiterons plus loin.

La ville s'humanise

La plus grave "inhumanité" de la voiture est incontestablement son insécurité structurelle, tant pour les usagers de la chaussée que pour ceux, particulièrement nombreux en ville, ayant à la traverser ou se trouvant à ses abords.

Il ne faut certainement pas opposer le comportement des usagers de tel mode à ceux de tel autre mode. Ce sont les mêmes et ils se conduisent de la même façon. Notamment, ils ne peuvent pas être attentifs à 100% pendant 100% du temps. Mais, bien évidemment la distraction d'un piéton, sur le trottoir, n'aura pas les mêmes conséquences que celle d'un conducteur à l'approche d'un carrefour très circulé.

Depuis 1970, l'évolution a été constante pour ne plus se résigner devant ce qui était devenu un bilan "de guerre". Cette expression n'est pas une formu-

le de style : elle est rigoureusement exacte. En effet, à l'apogée de l'insécurité routière, la route a tué environ 5 000 jeunes hommes par an (sur un total de 17 000 personnes), chiffre du même ordre que durant la guerre d'Algérie, côté français, quelques années plus tôt ! Cela était mis, avec quelque regret, sur le compte de la fatalité.

L'action continue qui a été conduite ensuite pour modérer la vitesse en ville est apparue comme la plus pertinente pour réduire l'insécurité. Après le 50 km/h (au lieu de 60), la création des zones 30, les contrôles renforcés de la vitesse, le Code de la route a encore évolué en 2008 en créant les zones de rencontre et en introduisant **le principe de prudence à l'égard de l'utilisateur le plus vulnérable** (article R412-6). Certes, il ne s'agit que d'une déclaration d'intention. Mais c'est un renversement complet d'optique, puisque, jusque là, on demandait aux plus vulnérables d'être aussi les plus prudents. La prochaine mesure attendue, qui demandera aux conducteurs de céder la priorité au piéton sur le point de s'engager sur un passage-piéton, confortera cette "révolution", nécessaire pour s'adapter à l'évolution des esprits.



Une belle promenade ombragée transformée en parking vers 1970

Dans le classement actuel des valeurs, après la sécurité vient le confort et, plus loin, l'agrément. On doit aussi y ajouter la santé.

L'entrée massive de la voiture dans les centres de nos villes européennes, relativement étroites et denses, a entraîné une dégradation de ces valeurs. Leur reconquête se fait par une diminution de sa place et de son usage, comme on le retrouve désormais dans la totalité des Plans de Déplacements Urbains (PDU). On en attend moins d'accidents, plus de confort pour les modes doux et une meilleure santé et qualité de vie pour les habitants. La multiplication et l'extension progressive des zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes, toutes de plus en plus organisées comme des aires (et non comme un simple linéaire) y participent.

Toutefois, certaines villes, se déclarant en compétition avec leurs "rivaux", ont eu tendance, pour les besoins de la médiatisation, à effectuer des travaux coûteux et voyants en plein centre, au détriment des quartiers plus éloignés, demeurés dans un état médiocre.

De nombreux parcs publics souterrains ont été construits pour y "cacher" le stationnement. Mais ils ne sont pas toujours remplis, notamment parce que nous manquons encore de

dispositifs modernes et plus économiques pour contrôler efficacement le stationnement de surface, de plus en plus souvent payant. La "dépénalisation", demandée par de nombreux élus, de toutes tendances, pourrait-elle améliorer la situation ?

La mise en place des modes alternatifs s'accompagne nécessairement d'amputations sur le territoire de la voiture car nos trottoirs sont généralement "incompressibles". Ainsi, il faut sacrifier deux files de circulation (ou de stationnement) pour un transport en commun en site propre, 2 sens (trolley, bus à haut niveau de service, tramway) et une file pour un aménagement cyclable bidirectionnel.

Pour esquiver la question, certaines villes ont cru s'en tirer habilement en amputant encore le trottoir par de fausses pistes cyclables (non isolées des piétons) ou en l'encombrant toujours plus par l'installation de stations de vélos en libre service et des nouveaux panneaux publicitaires associés. Ce qui a détérioré la situation des piétons sans satisfaire vraiment les cyclistes et devra donc être revu.

Un grand gisement : le couple marche-TC

La sélection naturelle a fait de l'homme un très mauvais sprinter, un bon marcheur et un formidable trotteur. Par exemple, un pygmée arrive à épuiser la gazelle qu'il chasse au bout d'une journée de poursuite !

On entend souvent dire que la marche est un mode inadapté au delà de 10 à 15 minutes.

La vitesse usuelle du piéton en ville est de 4 km/h. Ou encore **environ 70m par minute**.

Le déplacement journalier moyen de l'homme est de 1 h. C'est une constante quasi-biologique, stable depuis l'Antiquité. Les autres moyens que la marche (cheval, train, vélo, voiture) ne sont que des prothèses qui permettent d'aller plus loin, dans le même temps.

Pour les personnes travaillant à 1 km de leur domicile et revenant y déjeuner, ce temps peut idéalement se fractionner en 4 X ¼ d'heure.

Une personne travaillant à 2 km de son domicile, et déjeunant sur son lieu de travail peut aussi marcher 1 heure par jour en effectuant à pied les trajets du matin et du soir. Si elle dispose d'un arrêt de 2 heures à la mi-journée (cas rare), elle peut même rentrer déjeuner chez elle, indépendamment de son choix pour les trajets du matin et du soir.

Pour aller à 1 400 m, il ne faut que 20 minutes. Ce temps est très concurrentiel avec la voiture (sauf parking garanti à l'arrivée) et avec les TC (sauf arrêt de métro devant le domicile). Seul le vélo fait beaucoup mieux. Sur une carte, tracez un rayon de 1400 m autour de votre domicile : vous serez surpris de votre rayon d'action à pied en seulement 20 minutes !

Vous pouvez retenir que pour un parcours de 1 000 m vous aurez, en général, tout intérêt à y aller à pied (encore mieux, en vélo). Cela ne vous coûtera rien et sera profitable pour votre santé. De plus, en marchant,

vous pouvez facilement réfléchir sans craindre l'accident, au moins tant que vous restez sur le trottoir ! Reprenez cependant vos esprits pour traverser la chaussée, lieu de tous les dangers.

La marche progressera lorsque les personnes curieuses, dépassant leurs habitudes, auront pris conscience de leur propre capacité à effectuer couramment des parcours plus longs, dans un temps beaucoup plus court qu'elles ne l'imaginaient.

Bien entendu, c'est à chacun de connaître ses "performances" et ses limites. Au delà, les transports en commun restent le relais indispensable de la marche. C'est pourquoi les deux politiques doivent être coordonnées. Par exemple, la lisibilité des itinéraires de bus et la facilité des correspondances sont des points importants.

Lorsque le réseau TC est assez dense, il y a plusieurs façons d'effectuer un parcours donné. Les arrêts les plus proches du départ et de l'arrivée ne correspondent pas forcément au temps le plus court, de porte-à-porte. Il peut être plus rapide de marcher un peu plus pour rejoindre une ligne plus performante (vitesse, fréquence, régularité) ou limitant les correspondances.

Une urbanisation réorientée

La recherche de logements plus grands à moindre prix et le coût relativement abordable de la voiture ont favorisé l'étalement urbain à des dis-

tances croissantes. Ce phénomène continue à croître, malgré les menaces qui pèsent clairement sur le coût des carburants.

Le traitement de l'urbanisme au niveau communal (en moyenne un carré de 4 km de côté) est manifestement incohérent avec des déplacements quotidiens qui se font sur un rayon de 20 km. De plus; il a entraîné une occupation anarchique de l'espace. Heureusement que les Communauté urbaines y échappent et peuvent donc faire mieux sur des territoires déjà plus grands.

Si le stationnement peut être pris en compte à un coût modéré dans les zones résidentielles, à faible densité, il n'en est pas de même sur le lieu de travail, en ville, où le trafic pendulaire engendre donc de gros problèmes.

Avec la mise en œuvre des SCOT, l'espace urbain devrait enfin s'organiser à la bonne échelle. Les actions sur l'urbanisme et l'organisation des pôles vont davantage s'appuyer sur le réseau de transports collectifs, notamment par une densification autour des gares. Heureusement, la mode n'est plus aux "grands ensembles" des années 60. Néanmoins, dans un rayon de 1 km, soit ¼ d'heure à pied, on peut loger, en petits immeubles, une population conséquente. On devrait pouvoir ainsi développer les transports en commun avec de bonnes caractéristiques et des coûts moindres, pour la collectivité, que ceux générés par l'étalement urbain.



Piste cyclable bidirectionnelle créée par suppression d'un file de circulation



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 13 juillet 2011

Modifié : 5 août 2011

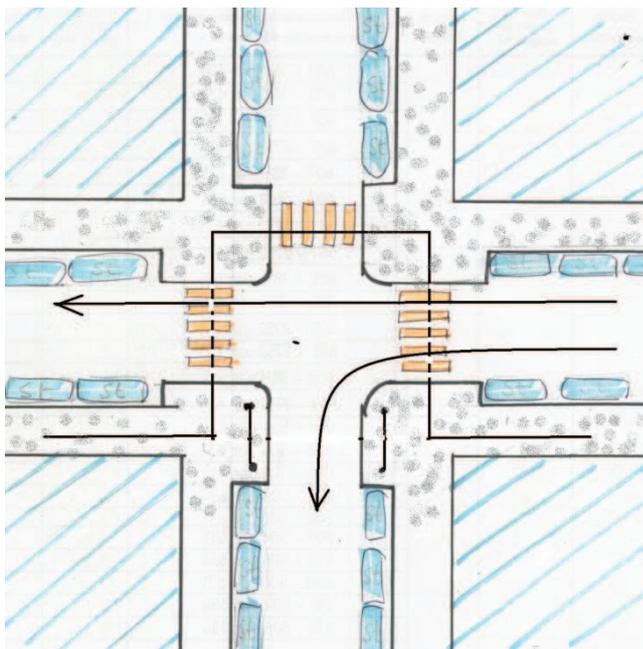
Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 118 A (Lyon, 6^{ème})

Quand le Grand Lyon barre les trottoirs pour accélérer les voitures qui tournent !



Le croquis ci-contre représente une intersection ordinaire de rues dans laquelle trois passages piétons ont été tracés. Le 4^{ème} passage n'a pas été tracé, volontairement.

Cette disposition remonte aux années Pradel, l'époque du "tout voiture", où le piéton ne comptait que pour une quantité négligeable. Elle a été mise en œuvre dans des centaines de carrefours.

L'objectif est de refouler les piétons, de façon à favoriser le passage des voitures qui tournent.

Pratique pour les voitures mais beaucoup moins pour les piétons qui sont contraints de faire un parcours très rallongé et finalement plus dangereux (3 traversées successives au lieu d'une seule).

Ces dispositions sont maintenant en contradiction avec les évolutions réglementaires reconnaissant, depuis au moins 15 ans, un vrai droit de cité au piéton (voir la Charte du Piéton de 1999, le Plan des Déplacements Urbains de 1997, révisé en 2005, les modifications du Code de la Route depuis 2008,..).

En 1999, la Charte du Piéton a explicitement prévu de "Compléter les passages piétons manquants" (mesure d'urgence N° 6).

Mais ce programme est resté en panne. La plupart de nos demandes pour tracer le 4^{ème} passage piéton ont été rejetées. Notamment dans le 6^o arrondissement qui semble bénéficier de conditions dérogatoires.

Tantôt, on nous dit ne pas disposer de crédits pour cela. Ou alors, on nous objecte un soi-disant danger : « *Les voitures tournent trop vite ici et nous ne voulons pas les ralentir. C'est pour cela que nous avons choisi de détourner les piétons sur le trottoir d'en face !* ».

Cet argument sécurité ne tient pas. D'abord, en imposant au piéton 3 traversées au lieu d'une seule, on augmente les risques en proportion. Ensuite, on augmente la vitesse. Et l'accident se produira plus loin, avec des voitures ainsi lancées.

Ce n'est pas en "infantilisant" les piétons, par des dispositions lourdes, qui ne font qu'encourager les vitesses, que l'on améliorera la sécurité en ville.

Si l'on veut améliorer cette sécurité, il faut tracer un virage plus serré pour que les voitures tournent moins vite. Et permettre aux piétons de traverser, bien entendu. Et que chacun, conducteur et piéton, prenne ses responsabilités en respectant le Code de la Route.

En matière de sécurité des piétons, les résultats de Lyon sont médiocres. Les villes qui ont obtenu de bons résultats (exemple : Chambéry) ont d'abord réduit la vitesse des voitures.

Mais une nouvelle politique, rejetant encore davantage les piétons se dessine. C'est ainsi que dans deux réaménagements récents de carrefours, situés dans le 6^o arrondissement comme il se doit (Brotteaux / Vauban et Emeraude / Michel Rambaud), non seulement le 4^{ème} passage piéton n'a pas été réalisé, mais il a été posé des barrières en bout de trottoir pour contraindre le piéton à effectuer le détour et les trois traversées ! (voir photos en page 2).

Une autre variante a été examinée par le Grand Lyon : une phase supplémentaire de feux, exclusivement dédiée à la traversée "dangereuse". Nous l'accepterions évidemment. Mais elle a été écartée comme trop

pénalisante pour le débit autos. C'est-à-dire que le choix a été arbitré en faveur de l'auto, contre les piétons. Ce qui n'est pas conforme au PDU et que nous contestons donc aussi.

Il y avait déjà beaucoup de voitures obstruant le trottoir. Maintenant, c'est le Grand Lyon qui le barre !

Nous nous insurgons contre ces décisions absurdes et contraires à la politique définie et votée par nos élus, à tous les échelons.

Nous posons la question :

« Quelles sont les personnes qui ont pris ces décisions ? Comment peuvent-elles prétendre que cela améliorera la sécurité des piétons ? »



Intersection Brotteaux / Vauban (Lyon, 6^e). Vue prise depuis le trottoir Ouest du boulevard des Brotteaux, en direction de l'Est (rue Vauban, trottoir Sud). Les barrières ne dissuadent pas tous les piétons de traverser au plus court !



Intersection Emeraudes / Michel Rambaud (Lyon, 6^e). Vue depuis le trottoir Est de la rue Michel Rambaud, en direction du Nord. Le piéton qui vient de traverser le nouveau jardin, juste en amont, vient butter contre ce barrage. Refouler les piétons, comme en 1960, est-ce une nouvelle façon de concevoir la ville ?